

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 276

Artikel: Ces commerçants qui veulent du bien aux femmes suisses
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026533>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

exemple, l'interpellatrice dans une assemblée, que la caméra s'égaré sur les visages avoisinants, favorisant ainsi l'inattention, créant une certaine confusion, largement préjudiciable aux propos tenus, par un penchant au voyeurisme.

Est ici en cause le pouvoir de l'image. Utilisé le plus souvent dans les salles obscures pour renforcer le statu quo social, il ne peut être mis efficacement au service d'une cause « révolutionnaire » que très rigoureusement maîtrisé. La rigueur faisant défaut à « Histoires d'A », la sincérité des protagonistes, leur détresse, se diluent dans ce qui apparaît à l'écran comme une succession d'anecdotes.

Piège

3. Multiplication des anecdotes: « Histoires d'A » n'engage pas à une prise de conscience de la réalité, et surtout de la dimension collective des enjeux. Imprécision des situations proposées: « Histoires d'A » ne fournit pas de base solide à une réflexion éventuelle. Le film est à la fois la France et pas tout à fait la France, les Françaises et pas tout à fait les Françaises, sans que ce manque de netteté soit d'un avantage quelconque pour élargir le débat à d'autres pays ou à la situation de la femme en général. Rien d'étonnant à cela: c'est le piège d'un film qui, sous des dehors mobilisateurs, se referme sur lui-même et son propre spectacle et laisse ses consommateurs aussi démunis à la sortie qu'à l'entrée.

Englués dans un tel contexte artistique et politique, les rares instants privilégiés du film seront

CES COMMERÇANTS QUI VEULENT DU BIEN AUX FEMMES SUISSES

Le périodique « Contacts » (1002 Lausanne, case ville 574) reproduit dans un numéro spécial (142/143, avril 1974) consacré à la décriminalisation de l'avortement sous le titre « Lever le verrou », cette lettre-circulaire en provenance de Londres,

inopérants, inefficaces. Et particulièrement vus de la Suisse. Non pas que l'état des choses dans notre pays soit si différent et tellement meilleur ou plus évolué (loin de là, et souvent nous l'avons souligné dans DP) qu'aucune connivence ou communauté de lutte ne soit possible par-dessus le Jura, mais la démarche d'« Histoires d'A » ne permet même pas d'engager un dialogue sur les caractéristiques concrètes d'un constat que l'on pressent, mais ce n'est pas nouveau, catastrophique. Les auteurs contribuent en définitive surtout à élever la température déjà considérable d'une controverse, à tendre la corde passionnelle sans fournir parallèlement assez de matériel pour faire avancer le débat.

On voit le danger; et la tentation est grande, en effet, pour populariser une cause, de jouer sur les extrêmes, ici de mobiliser les esprits sur les défauts aigus du système français et de prêcher la croisade en assimilant froidement M. Furgler à M. Jean Royer, mais c'est rendre aussi ses propres troupes imperméables à toute solution négociée et crispier ses adversaires sur leurs positions. Malheureusement, c'est ce ton-là que l'utilisation d'« Histoires d'A » donne à la campagne menée par l'Union pour décriminaliser l'avortement. On admettra que ce n'est qu'un faux pas dans l'itinéraire d'une association qui avait fait siennes d'autres méthodes de travail en proposant un débat national par le biais du dépôt d'une initiative proposant un nouvel article 65 bis de la Constitution fédérale: « Il ne pourra être prononcé de condamnation pour interruption de grossesse ».

L. B.

et qui est un exemple des propositions faites couramment à de nombreux médecins suisses.

Cher Monsieur le docteur !

Notre organisation a été créée dans le but d'assister celles de vos clientes que vous aimeriez nous envoyer aux fins de l'interruption de grossesse. Nous sommes également en mesure de donner des

conseils relatifs à la contraception, la vasectomie, ou toute autre question de planification familiale. Tous les conseils sont donnés sous conditions de la confiance la plus absolue; pour éviter toute difficulté, notre personnel est polyglotte.

Toute cliente que vous voudrez bien nous envoyer aux fins de l'interruption de grossesse recevra son traitement dans une clinique hautement réputée et approuvée par le gouvernement, dont le personnel chirurgical, médical et hospitalier est parfaitement compétent et expérimenté.

Comme vous le savez probablement, certaines organisations ont exigé dans le passé des honoraires excessifs, mais nous avons toujours adopté le principe d'offrir nos services de sorte à apporter des bénéfices maximums aux clientes, tout en leur comptant des honoraires minimums.

Toute cliente nous avisant à l'avance sera rencontrée à son arrivée par une de nos voitures privées et recevra l'accueil le plus sympathique. Prière de nous aviser du numéro de vol et de l'heure approximative d'arrivée. Nous sommes situés à quelques minutes seulement de Héathrow, l'aéroport de Londres.

Le bien-être de la cliente représente notre souci primordial.

Il vous suffit de donner à votre cliente notre numéro de téléphone pour être certain qu'elle sera traitée de façon capable et sympathique.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations les plus empressées.

(Signé) Le principal.

Commentaire du périodique romand: « C'est le développement de telles pratiques que prépare la solution préconisée par le conseiller fédéral Furgler ». Ce que l'on sait surtout, c'est que si les positions prises par M. Furgler en matière de loi sur l'avortement correspondent bien à ses problèmes de conscience, elles sont loin de correspondre à l'avis du gouvernement dans son entier, et qui plus est, exprimé collégalement. Ne serait-il pas temps que le chef du Département de justice et police, pour dénouer la situation, passe à ce chapitre la main à son suppléant, M. Gnaegi ?